

relative à la sélection de candidatures dans le
cadre d'un appel d'offres restreint afférent à
L'ACQUISITION D'AUTOBUS ÉLECTRIQUES ET
DE SYSTEMES DE CHARGE EN LIGNE POUR
L'EXPLOITATION DES DEUX LIGNES BHNS DE
LA COMMUNAUTE URBAINE DE LIMOGES
METROPOLE

sN° 27091

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10 ;

VU VU le Code de la commande publique du 1er avril 2019 et notamment ses articles R.2124-1, L.2124-3, R.2124-3 et R.2161-12 à R.2161-20 du Code de la commande publique ;

VU la délibération n° 2.2 du Conseil communautaire en date du 17 avril 2025 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la procédure avec négociation n° 2025-F1500001-00, ayant pour objet l'acquisition d'autobus électriques et de systèmes de charge en ligne pour l'exploitation des deux lignes BHNS de la Communauté urbaine de Limoges Métropole, un appel à candidatures a été lancé le 03/07/2025 par voie de publicité, la date limite de remise des candidatures étant fixée au 04/08/2025 ;

CONSIDERANT que 5 plis ont été remis dans les délais et les formes prescrits par le règlement de la consultation ; qu'aucune entreprise n'a déclaré ne pas pouvoir présenter de candidature et qu'aucun pli n'a été remis hors délai ;

CONSIDERANT que le comité d'ouverture des plis a procédé à l'ouverture des candidatures le 04/08/2025 ;

CONSIDERANT qu'à l'issue de l'ouverture, le représentant du pouvoir adjudicateur a demandé une analyse approfondie des candidatures conformes suivantes :

SOLARIS FRANCE
IRIZAR S. Coop
IVECO France (Mandataire groupement) / DALKIA ELECTROTECHNICS
HESS
VEV PLATFORM SERVICE (Mandataire groupement) / BYD

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette procédure restreinte, le pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir un maximum de cinq candidats invités à présenter une offre (sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures) ;

DECIDE

Après analyse comparative des candidatures réalisée par le service gestionnaire,

- **L'irrecevabilité de la candidature suivante :**

Nom des candidats rejetés	Motif
VEV PLATFORM SERVICE (Mandataire groupement) / BYD	Dossier incomplet

- **La sélection des quatre premiers candidats au classement :**

Nom des candidats invitées à remettre une offre	Classement
IVECO France (Mandataire groupement) / DALKIA ELECTROTECHNICS	1
SOLARIS FRANCE	2
IRIZAR S. Coop	2
HESS	4

- **L'élimination des candidatures suivantes :**

Sans objet.

Fait à Limoges,

Publié le jeudi 04 septembre 2025